

INSTITUT DE RECHERCHE EN DROITS HUMAINS

1044, Avenue Kambove, Commune de Lubumbashi – Tél : 00243 85 110 34 09

Email: info@irdh.co.za - Tweeter: @irdh_officiel - Site web: www.irdh.co.za

Bulletin électronique d'information et éducation aux droits humains

Numéro 003 du 04 Octobre 2019



Editeur responsable :

Maître Tshiswaka Masoka Hubert

RDC : BESOIN D'UNE ADAPTATION STRATEGIQUE DE LA SOCIETE CIVILE A LA MUTATION POLITIQUE

1. Contexte justificatif
 2. Etat de la question
 3. Des acteurs du changement
 4. Défis de la société civile
 5. Recommandations
-

1. Contexte justificatif du changement du plaidoyer

Les chercheurs du Programme d'Application des Droits Civils et Politiques de l'IRDH ont suivi avec une attention particulière les appels du Comité Laïc de Coordination (CLC) et de Lutte pour le Changement (LUCHA). Ils estiment qu'un plaidoyer coordonné de l'ensemble de la société civile de la République Démocratique du Congo (RDC) devrait se refocaliser sur l'accomplissement du processus d'édification de l'Etat de droit, par la désignation des animateurs de toutes les institutions de la République, selon les exigences de l'organisation et l'exercice des pouvoirs prévues par les titres III, IV et V de la Constitution de février 2006, telle que modifiée à ce jour.

Le rêve de changement de dirigeants, concerne aussi le Pouvoir Judiciaire, les organismes et services publics assimilés du pouvoir central, des provinces et entités territoriales décentralisées, la Police Nationale Congolaise (PNC), les Forces Armées de la RDC (FARDC), la Banque Centrale du Congo (BCC) ainsi que les entreprises du portefeuille de l'Etat.

La société civile s'était mobilisée, pour exiger un Etat de droit et la démocratie. De janvier 2015 à décembre 2018, des églises, universités, entreprises, syndicats, ordres professionnels, associations sportives, autres ASBL et ONG avaient dit non à la révision de la loi électorale et la Constitution visant à faciliter un troisième mandat au Président KABILA Joseph.

Au gré des protestations, depuis janvier 2019, le pays connaît la mutation des pouvoirs politiques vers des nouveaux animateurs : Un Exécutif constitué d'un Président de la République, des membres du Gouvernement central et des Gouvernements provinciaux ; Un Pouvoir Législatif, avec des nouveaux députés à l'Assemblée Nationale, des sénateurs et des députés provinciaux.

A ce jour, la poursuite de l'édification de l'Etat de droit et de la démocratie, impose le changement de dirigeants au Pouvoir Judiciaire, à l'Administration publique et au Conseil Economique et Social (CES). De même qu'il faut des nouveaux dirigeants des institutions d'appui à la démocratie que sont la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC).

2. Etat de la question du plaidoyer citoyen

L'état des choses ci-dessus semble échapper à la société civile de la RDC. En effet, des indicateurs portent à croire que des ONG ont perdu le focus sur la trajectoire des objectifs de l'édification de l'Etat de droit. On ne voit plus de stratégies cohérentes ni de plans d'actions de consolidation des acquis, notamment, par l'installation du troisième pouvoir et des autres institutions d'appui à la démocratie. Des intellectuels universitaires congolais se sont carrément tus, des ONG et mouvements citoyens paraissent réagir par intermittences, suivant des médias sociaux, des appels des leaders politiques ou des commentaires des nouvelles sensationnelles des journalistes.

Cependant, des organisations dites internationales prennent d'assaut les nouveaux dirigeants, leur proposant toute forme d'appui. La Présidence de la République, le Parlement, le Gouvernement central et les Gouvernements provinciaux, sont envahis au quotidien par des « experts internationaux », chacun avec son agenda et son discours.

Ce contexte de manque de discours axé sur l'avenir, de la part de la société civile et de l'accroissement d'influences d'ONG internationales, amène au questionnement de la place réelle de la société civile et des partis politiques dans l'accomplissement de l'édification de l'Etat de droit. Quelle lecture font-ils du contexte politique actuel? Quel est le discours de l'élite, vis-à-vis du changement des dirigeants ? Quelle est la stratégie pour couvrir le Pouvoir Judiciaire, les autres axes des pouvoirs et les entreprises publiques ? Plus est de savoir quelle réponse des organisations savantes réservent à la demande d'amélioration des conditions de vie de la population ?

3. Les acteurs du changement

Outre le Gouvernement, l'observation relève trois autres types d'acteurs du changement en RDC : (i) les animateurs des partis politiques, (ii) les organisations internationales et (iii) la société civile de la RDC (analysée sous le point 4).

Par rapport au premier groupe, la présente analyse se limite à rappeler qu'il existe, en RDC, plus de six cents partis politiques qui concourent à la conquête du pouvoir. Comme acteurs de changement, les partis politiques contribuent uniquement à faire partir des hommes qu'ils remplacent, sans proposer un projet de société alternatif visant le bien-être de la population.

La deuxième catégorie d'acteurs de changement est constituée d'organisations internationales étatiques et non étatiques. Le premier type comprend, notamment, des agences de l'ONU, de l'Union Européenne, de l'Union Africaine et des organisations sous régionales. Le deuxième type comprend des entreprises et ONG internationales privées dont les agendas diffèrent, selon leurs sources de financement.

En fait, les ONG internationales financées par les Etats, servent de relais à leur politique étrangère. Celles dont le financement tire sa source dans une entreprise multinationale ou dans une fondation privée, agit en fonction des intérêts de cette source. Pis encore, d'autres ONG internationales et entreprises multinationales s'avèrent être affairistes qu'idéalistes.

En somme, les acteurs de changement étrangers agissent sur des agents locaux, en termes de construction de discours politiques, des paradigmes sociaux, des courants de philosophies politiques, économiques ou financiers qui impactent directement ou indirectement sur l'élaboration des lois, des choix des dirigeants et leurs décisions.

4. Défis de la société civile de la RDC

La société civile de la RDC est l'un des agents légitimes de changement, à côté des partis politiques et du Gouvernement (sous-entendus les institutions publiques). Elle représente le souverain primaire, à la base. Cependant, elle est confrontée aux trois défis majeurs suivants :

- 4.1. Financement étranger. Le premier défi et caractéristique commune à tous les organes de la société congolaise, partis politiques et Gouvernement, est qu'ils sont financés, en grande partie, par des acteurs de changement étrangers. Ceci implique que les acteurs locaux ne peuvent agir contre les intérêts des partenaires financiers.
- 4.2. Le deuxième défi est d'ordre humain : Les experts, les savants, les leaders d'opinion, religieux et politiques dépendent, en majorité, de l'étranger. Pour des recherches scientifiques, études des enfants, soins médicaux, divertissements (vacances), alimentation et même la simple survie (refugiés ou immigrants).
- 4.3. Le troisième défi est d'ordre technologique : Des *think tanks*, universités, centres de recherches stratégiques ou sécuritaires dépendent de la technologie étrangère.

Bref, la société civile, comme agent de changement national dépend des agents de changement étrangers, à tout point de vue. De la conception du discours, du financement

des projets, de la stratégie du plaidoyer, de la technologie de communication et de la méthodologie de travail.

5. Recommandations d'adaptation du plaidoyer

Au regard du contexte politique actuel, de l'état de la question du plaidoyer, des défis relatifs à la lourde dépendance de l'étranger des organes et acteurs de changement de la société congolaise, il y a lieu d'envisager les points suivants :

- 5.1. Reprendre l'analyse du contexte de la mutation politique du pays, y adapter le rôle de la société civile et développer sa nouvelle stratégie, afin d'influencer l'installation du Pouvoir Judiciaire, des services publics nationaux et provinciaux, de la PNC, des FARDC, des entités territoriales décentralisées et des entreprises publiques. Ne pas influencer ces processus, équivaldrait à abandonner l'idéal d'édification de l'Etat de droit et de la démocratie, aux seuls politiciens et leurs parents.
- 5.2. Rediscuter le rôle d'ONG internationales qui deviennent étouffantes et abusives, à l'égard des acteurs de changement nationaux. Il est difficile à comprendre que des ONG internationales tiennent à contrôler les agendas et les actions des ONG, mouvements citoyens, partis politiques et du Gouvernement. Voire créer des ONG fictives, pourvu qu'elles maximisent cette emprise.
- 5.3. Repenser des mécanismes nationaux et locaux de financement des ONG, centres de recherche, Universités, ASBL d'éducation populaire, de mise en œuvre des projets et de plaidoyer. Dans le domaine du sport, il y a des modèles qui ont mis en valeur des équipes de Football comme T.P. MAZEMBE, A.S. VITA CLUB et des personnalités comme IBENGE Florent. C'est ici le lieu d'encourager l'émergence des fondations philanthropiques privées de financement de l'éducation et des soins de santé, à l'instar de la Fondation MUTOMBO DIKEMBE et Fondation MAPON.



Maître TSHISWAKA MASOKA Hubert est Avocat au Barreau du Haut-Katanga et défenseur des droits humains. Sa profession libérale d'Avocat lui permet d'exprimer des opinions, à titre d'Expert en Droits de l'Homme, outre ses fonctions de Conseiller au sein du Mécanisme National de Suivi de l'Accord d'Addis-Abeba (MNS), à la Présidence de la République Démocratique du Congo (RDC), et celle de Directeur Général de l'Institut de recherche en droits humains (IRDH) de Lubumbashi.

Email : *tshiswaka@hotmail.com* – **Tweeter:** *@tshiswaka5*
